

**Nombre
de conseillers :**
En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 12
Absents : 05
Exclus : 00

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 30 Juin 2017

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance extraordinaire du 30 Juin 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 Juin 2017 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Etaient présents : Mmes BLOSSIER, BONNIN, LEJEUNE, LEROY, LESCA et PINEL.
Mrs DESPRETZ, LEJEUNE et RICHET.

Absents excusés : Messieurs CATTELOIN, CHAMBOLLE, GOMES DA COSTA LECOQ et DOMENGE.

Pouvoir : M. CATTELOIN donne pouvoir à Mme. LEROY.

M. DOMENGE donne pouvoir à Mme. PINEL

M. LECOQ donne pouvoir à Mme. LEJEUNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian DESPRETZ.

Ouverture de séance : 20h15.

Madame Le Maire propose d'ouvrir cette séance par un hommage à Madame Simone Veil qui vient de s'éteindre ce jour 30 Juin 2017.

Après un début de carrière dans la magistrature, Simone Veil devient une figure incontournable de la vie politique française, ayant œuvré dans le domaine de la Justice, de la Santé et de l'Europe.

Rescapée de la Shoah, deux fois Ministre de la Santé (1974, 1993), Présidente du Parlement Européen (1979-1982), membre du Conseil Constitutionnel (1998-2007), elle accède au rang d'Immortelle car entrée à l'Académie Française en Novembre 2008 au fauteuil de Pierre Messmer (13^{ème} fauteuil).

Dans son discours de réception, Jean d'Ormesson soulignait l'image républicaine et morale qu'offrait cette Grande Dame, la voyant comme une de ces figures de proue en avance sur l'histoire.

Une minute de silence est respectée.

Le compte-rendu du 09 Juin 2017, préalablement porté à la connaissance des Conseillers Municipaux par mail, est accepté à l'unanimité.

I/ Point de situation :

a/ Elections législatives

Les élections législatives se sont bien déroulées. Un taux d'abstention de 51.41% a été observé à Neuville-Bosc contre 62.82% pour l'ensemble des communes de la 3^{ème} circonscription de Creil-Sud. Les résultats sont les suivants dans la commune :

- Pascal Bois (La République en Marche) : 55.63%.
- Philippe Murer (Front national) : 44.37%.

dans la circonscription :

- Pascal Bois (La République en Marche) : 57.68 %.
- Philippe Murer (Front national) : 42.32 %.

b/ Conseil d'école du 19 Juin 2017

Les effectifs scolaires sont relativement stables. Après enquête auprès des enseignants, des représentants des parents d'élèves, des Maires de Monts et Neuville-Bosc, il s'avère que tous sont favorables au maintien des rythmes scolaires sur cinq jours, ce qui semblerait être situation satisfaisante pour l'équilibre financier de l'association Nougatine.

c/ Fête de l'école du 24 Juin 2017

Les organisateurs de la Kermesse de l'école remercient vivement la mairie pour leur avoir offert la tombola. Cette fête a rapporté cette année près de 1000 euros aux caisses des écoles. Madame Le Maire tient également à remercier les parents, les enseignants, l'association « 123 soleil » et les élus Martine, Juliette, Alain et Cyril qui se sont investis dans cette manifestation. Juliette LEJEUNE fait un point sur la qualité et la diversité du spectacle des enfants composé de danses, d'escrime et d'une représentation sur le thème du cirque. Comme chaque année, les enfants de CM2 qui passent en 6^{ème} ont été récompensés par un chèque « culture » d'un montant de 30 euros financé uniquement par la commune de Neuville-Bosc.

II/ Election des délégués et de leurs suppléants pour prendre part, le 24 Septembre prochain, à l'élection des quatre sénateurs du département.

L'organisation des élections des 3 délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales s'est déroulée comme suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 ;

Vu la circulaire NOR INTA 1405029 C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;

Vu la circulaire NOR INTA 1717222 C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté du préfet du 19 juin 2017 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, trois délégués puis trois suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Christian DESPRETZ

Le bureau électoral était présidé par Madame Annie LEROY.

Il comprenait Mesdames BLOSSIER Monique et LEJEUNE Juliette, Messieurs RICHEL Gilles et LEJEUNE Alain.

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

- Madame LEROY Annie.

- Monsieur CATTELOIN Jean-Pierre.

- Madame LEJEUNE Juliette.

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le Maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : Douze 12

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : deux 2

Majorité absolue : sept 7

Mesdames et Messieurs :

- Madame LEROY Annie.

- Monsieur CATTELOIN Jean-Pierre.

- Madame LEJEUNE Juliette.

ont obtenus : 10 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- Madame LEROY Annie.

- Monsieur CATTELOIN Jean-Pierre.

- Madame LEJEUNE Juliette.

Le Maire présente la liste des candidats suppléants :

- Madame LESCA Marie- Christine en remplacement de Monsieur Jean-Pierre CATTELOIN.

- Monsieur DESPRETZ Christian en remplacement de Madame Juliette LEJEUNE.

- Monsieur DOMENGE Cyril en remplacement de Madame Annie LEROY.

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : Douze 12

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : Un 1

Majorité absolue : Sept 7

Mesdames et Messieurs :

- Madame LESCA Marie-Christine a obtenu 11 voix.

- Monsieur DESPRETZ Christian a obtenu 11 voix.

- Monsieur DOMENGE Cyril a obtenu 9 voix

Le bureau électoral a proclamé élus suppléants au premier tour de scrutin :

- Madame LESCA Marie-Christine.

- Monsieur DESPRETZ Christian.

- M DOMENGE Cyril.

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

L'ordre du jour étant épuisé,

Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 21h20.

Aucune présence dans le public n'est à noter.

Le Maire
Annie LEROY

